

**FICHE DE RENSEIGNEMENT :**

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL FIXE : TEL PORTABLE : TAILLE :

**L'inscription au club entraîne l'acceptation automatique du règlement intérieur du SCL Basket.
En cas de refus, votre licence ne sera pas validée.**

DROIT A L'IMAGE :

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos prises lors des entraînements ou des matchs soient utilisées sur le site internet, sur les affiches, sur les documents de promotion du club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra l'indiquer par courrier écrit, lors de l'adhésion (conformément à l'article 9 du code civil : droit au respect de la vie privée/ droit d'image).

AUTORISATION COMMUNICATION DE COORDONNEES :

M. ou Mme responsable légal de
atteste prévenir au plus vite, par tous les moyens techniques possibles, le responsable du club et l'équipe encadrante en cas de suspicion COVID-19 dans l'entourage du licencié et j'autorise à l'équipe encadrante à communiquer les coordonnées du licencié au club adverse dans le cadre du listing COVID-19.

Signature du licencié ou du responsable légal suivi de la mention « lu et approuvé » :

POUR LES MINEURS :**COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX :****RESPONSABLE 1** : NOM, PRENOM ET LIEN AVEC LE LICENCIE :

TEL :

RESPONSABLE 2 : NOM, PRENOM ET LIEN AVEC LE LICENCIE :

TEL :

ADRESSE MAIL (pour la transmission des informations du club) :

.....

**AUTORISATIONS MEDICALES :**

Je soussigné(e) responsable légal de l'autorise à pratiquer le basket au sein du SCL Basket pour la saison 2020/21.

Je soussigné(e) responsable légal de autorise le club à faire appel aux services médicaux compétents, à faire procéder à l'hospitalisation de mon enfant par voie d'urgence en cas de problème médical ou d'accident le justifiant.

J'autorise également les services concernés à procéder à toute intervention médicale ou chirurgicale urgente que le diagnostic rendrait nécessaire.

Date et signature du responsable légal, précédées de la mention "lu et approuvé" :**SECURITE DES JEUNES JOUEURS :**

Les jeunes qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînement ou leur match, le font sous la responsabilité exclusive des parents. Les parents qui optent pour cette option doivent remplir le paragraphe suivant :

« A l'issue des séances d'entraînement ou leur match, je soussigné(e)..... autorise mon enfant, à rejoindre seul le domicile habituel. En cas de sinistre sur le trajet entre la salle de sport et le domicile, seule ma responsabilité exclusive est engagée. »

Date et signature :

Les parents, qui n'optent pas pour l'option ci-dessus, s'engagent à récupérer leur enfant dès la fin de l'activité.

En dehors des horaires d'entraînement et de matchs, la responsabilité du SCL BASKET n'est plus engagée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Dossier d'engagement 2021/22
- Certificat médical
- Règlement de la licence
- Photo du licencié
- Carte d'identité (création de licence pour les majeurs uniquement)



REGLEMENT INTERNE

Accueil :

Le SCL est géré par des bénévoles (association loi de 1901). De ce fait, lors des rencontres et entraînements les responsables des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable du SCL à l'intérieur de la salle. De plus nous tenons à rappeler aux parents des licenciés mineurs que les bénévoles ne sont pas responsables de ces derniers une fois les séances d'entraînements ou les matchs terminés.

Protocole de reprise dans le cadre du COVID-19 :

Chaque pratiquant doit respecter le protocole de reprise du basket disponible sur le site du FFBB : <http://www.ffbb.com/nouveau-protocole-de-reprise-basket-amateur-et-activites-vivre-ensemble>

Par précaution, le club peut être amené à refuser le licencié en cas de présence de l'un ou plusieurs des symptômes suivants (liste non exhaustive) :

- Fièvre
- Frissons, sensation de chaud/froids
- Toux
- Douleur ou gêne à la gorge
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
- Douleur ou gêne thoracique
- Orteils ou doigts violacés type engelure
- Diarrhée
- Maux de tête
- Courbatures généralisées
- Fatigue majeure
- Perte de goût ou de l'odorat
- Élévation de la fréquence cardiaque de repos

Le club ne pourra pas être tenu responsable en cas de contamination par coronavirus ou autres maladies.

Equipements :

Le joueur doit arriver changé en tenue adaptée à la pratique du basket et utiliser des chaussures propres et adaptées. Une gourde sera fournie à chaque licencié en début de saison. Celle-ci sera indispensable pour les entraînements et matchs. Des robinets d'eau sont à disposition dans la salle pour remplir ces dernières.

Dans le cadre d'une reprise avec le COVID-19, les vestiaires seront fermés, seuls les accès aux toilettes seront maintenus. Pour les rencontres le club fournit le maillot et le short qui sera lavé individuellement.

Rappel : Tous les bijoux sont interdits. Les piercings (visibles ou non) devront être protégés.

Horaires et informations :

Tous les horaires des rencontres et des déplacements seront affichés sur le tableau situé dans la salle et apparaîtront également sur notre site internet (www.lannilis-basket.com) et notre page Facebook (SC Lannilis Basket) au plus tard le vendredi soir. Toutes les autres informations seront transmises principalement par mail ou SMS.

Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence d'un encadrant dans la salle lorsqu'ils déposent leur enfant et ils doivent venir les récupérer dans la salle à l'issue des séances d'entraînement ou aux matchs.

La responsabilité du club ne se saurait engagée en dehors des heures d'activités.

Déplacements :

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents, accompagnateurs ou des joueurs majeurs. Les conducteurs sont responsables des personnes qu'ils transportent, s'engagent à respecter le code de la route et s'assurent d'être couverts.

Pour l'organisation des matchs, chaque entraîneur transmettra par mail en début de saison un planning des tours de voitures avec l'ensemble des numéros de téléphone des licenciés de l'équipe en question. Dans le cas où vous ne recevez pas ce



planning, merci de prévenir l'encadrant. En cas d'impossibilité d'un parent d'effectuer son tour de voiture, il est de sa responsabilité de se trouver un remplaçant grâce aux contacts présents sur le planning.

Les représentants légaux des licenciés mineurs autorisent leur enfant à être transporté par d'autres parents ou bénévoles du SCL BASKET dans le cadre de l'activité de l'association.

Devoirs du licencié :

Le licencié a le devoir de se comporter correctement lors des entraînements, lors des rencontres (à domicile comme à l'extérieur) et lors des manifestations sportives ou extra sportives. Le club se réserve le droit de sanctionner tout mauvais comportement. Les sanctions seront décidées au cas par cas par le conseil d'administration.

Tout comportement anti-sportif lors d'une rencontre (faute technique) se verra sanctionné d'une amende financière définie par le comité départemental de basket du Finistère (20€ à la première faute technique, 30€ à la deuxième, 40€ à la troisième...).

Le licencié s'engage à arbitrer et/ou faire la table de marque des matchs de la catégorie inférieure à la sienne (à partir de la catégorie U13), suivant le planning établi.

En cas de problèmes médicaux en cours de saison, prévenir immédiatement un responsable du club. En cas d'absence (im)prévue, en informer l'entraîneur ou le coach.

PARTICIPATION FINANCIERE

CATEGORIES D'AGE SAISON 2021-2022

U5 et U7 (baby)	4 à 6 ans	2015 à 2017	55 €
U9	7 et 8 ans	2013 et 2014	75 €
U11	9 et 10 ans	2011 et 2012	
U13	11 et 12 ans	2009 et 2010	
U15	13 et 14 ans	2007 et 2008	
U17	15 et 16 ans	2005 et 2006	85 €
Seniors	18 ans et après	2001 et avant	55€
Loisir	18 ans et après	2001 et avant	

Rappel : la demande de licence ne sera validée par le club qu'après la pré-inscription et le dossier d'engagement du club rempli et l'adhésion payée.

✓ Règlements possibles :

Virement bancaire	RIB : SCL BASKET IBAN : FR76 1558 9297 2403 1305 7874 030 BIC : CMBRFR2BARK	Noter impérativement le <u>nom et prénom du licencié</u> dans le motif du virement ou au dos des différents chèques
Chèque	Ordre SCL Basket	
Coupons sports et chèques vacances acceptés		

Les règlements par chèque sont à nous faire parvenir à l'adresse suivante : MORVAN Irène, Lieu-dit Tréfily 29870 LANNILIS